Image not found or type unknown

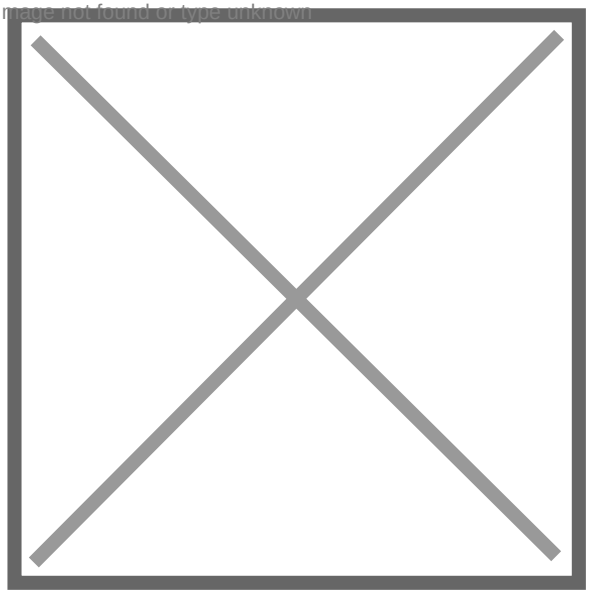

Licenciement d'un commun accord

Par **cocolilou**, le **16/05/2008** à **10:34**

je suis employée depuis Décembre dans un cabinet d'administrateur de biens. Au début tout se passais bien et puis mon employeur a commencer à me faire des avances. le soucis c'est que nous sommes 3 salariés dont 1 à mi-temps et le 2ème est parti à la retraite et donc nous avons un nouveau depuis avril.rnayant peur pour mon travail je n'ai osé rien dire, ma collègue qui est à mi temps est à 2 ans de la retraite et aime bien me tirer dans les pattes pour avoir la gratitude de mon patron et vu mon jeune age (20 ans) là encore je n'ose rien dire.rnaprès un arrêt de 3 semaines pour dépression, le retour à été très difficile et j'ai enfin réussi à trouver un projet professionnel qui n'a rien à voir avec l'immobilier.rnje suis alors voir mon patron et lui ai parler directement d'un licenciement. Ma motivation? je lui ai dis que c'était pour reprendre mes études, ce qui n'est pas faux ! il est d'accord mais aimerais savoir s'il me licencie pour incompatibilité d'humeur ou autre s'il a un laps de temps avant de réengager quelqu'un....rnrnmerci de bien vouloir me renseigner et pour le laps de temps et pour des motivation autre de licenciement qui ne me nuirais pas pour plus tard et que je puisse toucher les ASSEDIC ce qui m'aidera a payer ma formationrnrncordialement,rnrnune jeune fille qui ne sais plus où donner de la tête...

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés